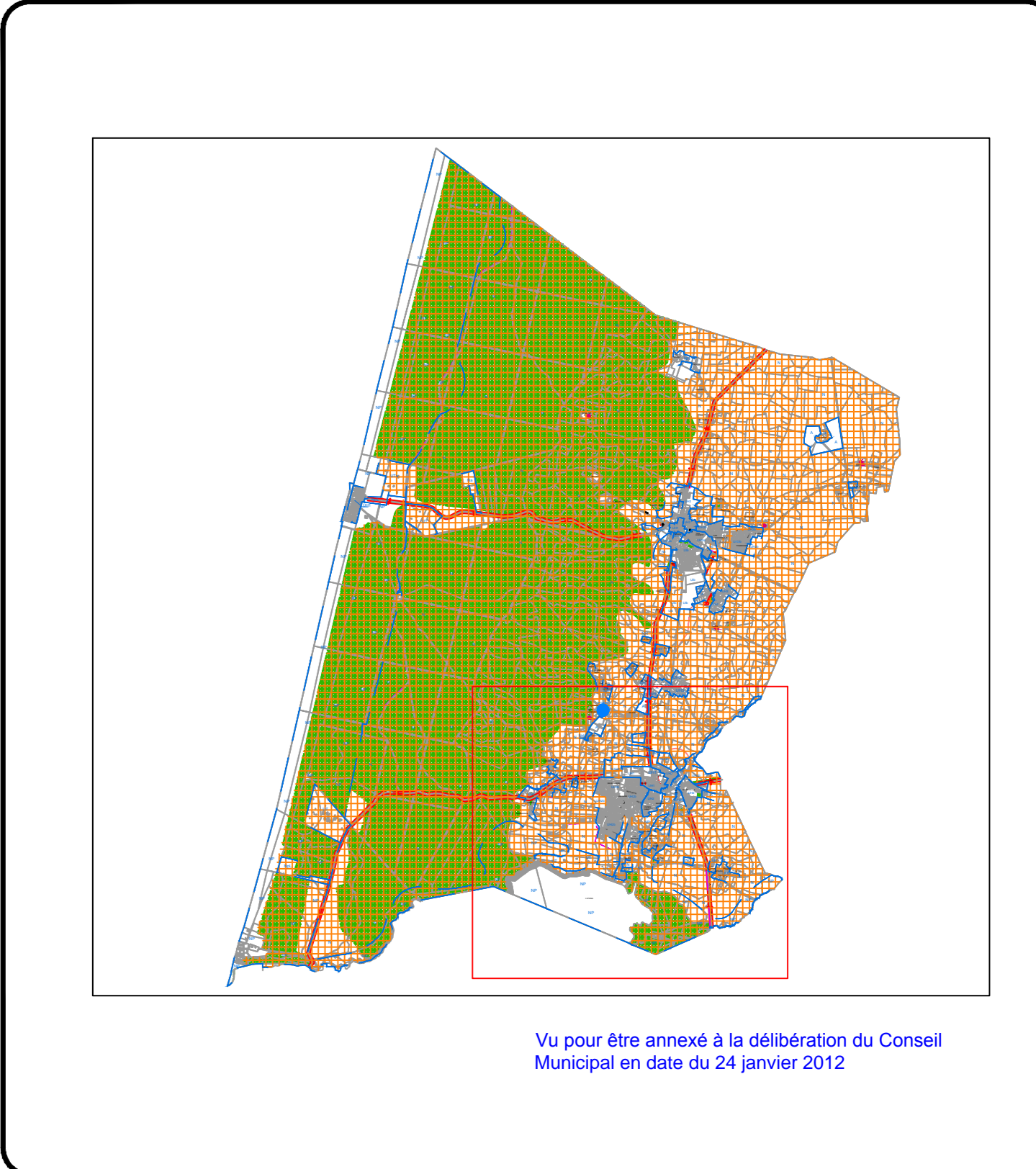


- Espace réservé pour opération d'aménagement au titre de l'article L 123-2 b
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Piste cyclable existante
- Piste cyclable à créer
- Habitat identifié pouvant changer de destination
- Zone de risque: alea incendie
- Canalisations de gaz (risque technologique)

**Liste des emplacements réservés**

N°	Collectivité au profit de laquelle est réservé l'emplacement	Nature de l'équipement public	Largeur d'emprise
<b>Bourg de SAINT-GIRONS</b>			
1	Commune de Vieux St Girons	Création d'une voie de desserte d'une zone d'aménagement futur en retrait de la route départementale 652	12 m
2	Commune de Vieux St Girons	Espace pour aménagement d'un carrefour giratoire sur la Route Départementale N° 42	
3	Commune de Vieux St Girons	Création d'une voie de desserte vers le pôle industriel depuis l'emplacement réservé 2	14 m
<b>Bourg de VIELLE</b>			
4	Commune de Vieux St Girons	Création d'une voie de desserte depuis l'Eglise de Vieux jusqu'au cimetière	6 m



**COMMUNE DE VIEUX-SAINT-GIRONS**  
**P.L.U - REGLEMENT GRAPHIQUE**

**Planche Bourg Vieux**  
 Echelle : 1 / 5 000

Ref : 02583  
 Date : Janvier 2012

ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS

REPRODUCTION RESERVEE

Dessiné par le S.C.P. J.L. BARROIS - P. BOUTIER - J. LAROLLE - J.M. HENRIEUX  
 Géomètres Experts Foncier Associés  
 BUREAU DE SOLUTIONS SP 46 - 8 rue du Commerce - 40141 SOUSMON (Lot)  
 Tél : 05-58-41-81-41 - Fax : 05-58-41-85-82 - Email : ssp.bbe@orange.fr